



Déclaration publique d'intérêts

Membres du conseil d'administration de la SFSE

Je soussigné(e) France Wallet

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité de membre du CA de la SFSE

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre du jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêt que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution et, le cas échéant, le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entraîner l'annulation d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation.

1) Votre activité principale

1.1 Votre activité principale actuelle

Activité Libérale

Activité	Lieu d'exercice	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Activité salariée

Activité	Lieu d'exercice	Début (mois/année)	Fin (mois/année)
Médecin évaluateur de risques sanitaires environnementaux	Service des Etudes Médicales, EDF 45 rue Kleber - Levallois-Perret	2000	En cours

Autre (activité bénévole, retraité)

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Activité Exercée au sein de l'organisme	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

Article L. 1454-2 du code de la santé publique : « Est puni de 30 000 euros d'amende le fait, pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L.1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration. »



Activité Libérale

Activité	Lieu d'exercice	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Activité salariée

Activité	Lieu d'exercice	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Autre (activité bénévole, retraité)

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Activité Exercée au sein de l'organisme	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Je n'ai pas d'activité à déclarer dans cette rubrique

2) Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de la SFSE

Organisme (société, établissement, association,...)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début (mois/année)	Fin (mois/année)
Haut conseil de santé publique	Membre de groupes de travail	<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié	09/2018	En cours
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié		
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié		

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un

Article L. 1454-2 du code de la santé publique : « Est puni de 30 000 euros d'amende le fait, pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L.1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration. »

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relativement à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

organisme entrant dans le champ de compétence de la SFSE



Organisme (société, établissement, association,...)	Sujet ou thème traité	Rémunération	Début (mois/année)	Fin (mois/année)
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié		
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié		
		<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Au déclarant <input type="checkbox"/> A un organisme dont vous être membre ou salarié		

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3) Les activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de la SFSE

Actuellement et au cours des 5 années précédentes

Structure et Activité bénéficiaires du financement	Organisme à but lucratif financeur	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

Article L. 1454-2 du code de la santé publique : « Est puni de 30 000 euros d'amende le fait, pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L.1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration. »

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relativement à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.



4) Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence de la SFSE

Structure concernée	Type d'investissement

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5) Autres liens d'intérêt que vous considérez devoir porter à connaissance de la SFSE

Élément ou fait concerné	Commentaire	Début (mois/année)	Fin (mois/année)

Nom, date et signature : France Wallet, le 14 décembre 2018

Article L. 1454-2 du code de la santé publique : « Est puni de 30 000 euros d'amende le fait, pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L.1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration. »

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relativement à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.